

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget primitif 2026.

Nombre de membres

En exercice :	13
Présents :	08
Représentés :	01
Absents excusés :	04
Votants :	09

L'an deux mille vingt-six, le six février à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Sylvie Perraud, membre élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MME Caroline DOUCERAIN – MMES Arlette PEYTOUR – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Sylvie PERRAUD – Marie-Claire ROCUET – Elsa THOMA – Jean-Claude GILARDI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

MME Maryvonne AFFAIROUX
MME Kahina ANDRADE
MME Sylvie GÉRARD
MME Claude MASSÉ

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le
09 février 2026 et publiée sur le site internet de la
mairie le 10 février 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

70_0E-078-267803062-20260206-CA_2026_002

Mairie * 2, Grande Rue * 78350 Les Loges-en-Josas

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-12 ;
VU le projet de budget primitif 2026 du centre communal d'action sociale de la commune ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026 du centre communal d'action sociale pour un montant total de 50 526,00 € ;
PRÉCISE que ce budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses tel qu'il est présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Recettes de fonctionnement : 49 910,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 49 910,00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Recettes d'investissement : 616,00 €
- Dépenses d'investissement : 616,00 €

DIT que la liste des délibérations examinées en séance du Conseil d'administration sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines ;

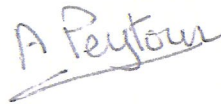
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 09
POUR : 09
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

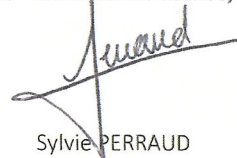
Les Loges-en-Josas, le 09 février 2026.

Le Secrétaire de séance,



Arlette PEYTOUR

La Présidente de séance,



Sylvie PERRAUD

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-078-2678 03 062-2026 02 06-CA_2026_002

Mairie * 2, Grande Rue * 78350 Les Loges-en-Josas